



A NOS MINISTRES.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE LES MALHEUREUX METIS VONT-ILS LANGUIR AU PENITENCIER ?

LA MORT DE RIEL N'AT-ELLE PAS SATISFAIT TOUTES LES HAINES ?

LA VENGEANCE ORANGISTE N'EST-ELLE PAS ASSOUVIE ?

Nous demandons leur grâce au nom de la civilisation et de l'humanité chrétienne, au nom de leurs femmes et de leurs enfants, et nous la demanderons ainsi chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit accordée ou que tout espoir soit perdu.

L'AMNISTIE.

On lit, sous ce titre, dans la Minerve de lundi :

"A Manitoba, où le sort de Riel a excité si peu de sympathies, et où le mouvement dit national suscitait dans la province de Québec, a été condamné et déploré comme désastreux pour notre nationalité ; à Manitoba, où l'on sait faire la distinction entre la cause de Riel et la cause des métis ; à Manitoba, où l'on n'a tenu aucun meeting d'indignation, où l'on n'a brûlé aucun ministre en effigie ; à Manitoba, où l'on commence à s'agiter et à réclamer.

"Mais sait-on pourquoi l'on s'agite et pourquoi l'on réclame ? Pour obtenir l'amnistie des malheureux condamnés, qui, comme celui dont nous citons la déclaration l'autre jour, ont été forcés par Riel à prendre part à la révolte. On demande grâce pour ces infortunés, qui, suivant Mgr Grandin et les missionnaires du Nord-Ouest, n'ont joué d'autre rôle que celui de dupes et de victimes.

"L'honorable M. Royal, député de Provencher, s'est mis à la tête du mouvement, et il s'occupe actuellement de faire signer, dans son comté, une requête en ce sens auprès du gouvernement.

"Ne serait-il pas à propos, pour les députés de la province de Québec, de suivre cet exemple et de faire signer par leurs électeurs respectifs une requête semblable ? Nous sommes persuadés que cela aurait beaucoup plus de valeur et d'effet que les manifestations démagogiques ; ce qui veut dire qu'on ne saurait attendre cette démarche des individus qui se moquent de la cause méritée et qui n'ont d'autre but que d'exploiter cette cause pour la plus grande gloire libérale."

Cet article, évidemment inspiré par les ministres, vaut son pesant d'or. D'abord la Minerve assure qu'à Manitoba le sort de Riel a excité peu de sympathies. Evidemment l'organe ministériel ne se rappelle plus l'assemblée qui a eu lieu lors de l'audition de la cause de Riel à Winnipeg, alors que les métis ont fait à M. Lémière la superbe démonstration que l'on sait. La Minerve a aussi oublié sans doute les funérailles grandioses que la pauvre nation persécutée a faites à son chef mort pour elle. Non, nos nationaux de Manitoba ne font pas la distinction intéressée et nécessaire au gouvernement entre Riel et les métis, mais ils sont noyés au milieu d'un groupe de fanatiques qui forment l'immense majorité et qui les écrasent, qui se rendent même à St-Vital tout armés pour insulter à leurs sentiments les plus chers, au moment où ils sont en larmes autour d'un cercueil.

La Minerve se trompe aussi, lorsqu'elle affirme que le mouvement national a été condamné à Manitoba. Mgr Taché, la plus haute autorité sur ce point, après avoir notifié la Minerve de ne plus se servir de son nom pour défendre le gouvernement, nous a recommandé de ne pas faire d'illégalités et d'imprudences, mais il a déclaré n'être pas hostile à l'agitation constitutionnelle, et il nous a demandé de nous ressouvenir lorsque nous serions appelés à voter.

Maintenant, la Minerve nous assure qu'il devrait se signer partout des requêtes demandant l'amnistie des condamnés. D'abord, l'on peut se demander quel besoin a le gouvernement d'avoir des requêtes pour libérer des pauvres gens qui suivant Sir Alex. Campbell ne seraient pas coupables, puisque Riel a tout fait, qui, suivant la Minerve elle-même, ont été forcés par Riel à se révolter. Si l'on admet que les Métis méritent tant de pitié, et si l'on a tant besoin de requêtes pour faire cesser leurs souffrances ! Mais il y a plus — l'amnistie aux condamnés n'est pas suffisante. Il faut aussi l'amnistie à ceux qu'une politique de sauvages a forcés de prendre le chemin de l'exil sur la terre étrangère. Il faut l'amnistie pour Gabriel Dumont, le brave des braves.

C'est bien assez d'avoir incendié sa maison et de l'avoir ruiné ! — Il faut l'amnistie pour Dumas, Ouellette et tous leurs compagnons d'armes.

Maintenant, quant à ces signatures de requêtes, nous pouvons dire une chose à la Minerve et à ses chefs. — Nous avons signé des requêtes sans nombre pour Riel, et on les a jetées au panier, on s'est moqué de nous. Eh bien ! si nous avions si peu de

de nous pas en avoir plus maintenant. Le temps de l'humiliation et des supplices à genoux est passé. Nous allons aujourd'hui vous forcer à accorder l'amnistie. Et vous l'accorderez, car vous aurez pour vous vos portefeuilles. Les ministres veulent aussi des requêtes pour paraître céder aux vœux populaires. Dans ce cas, ils ne sont donc pas capables de faire leur devoir sans requêtes. Un gouvernement n'est plus digne de vivre quand il en est rendu là.

Des requêtes ! Voilà deux mois que le peuple demande en vain cette amnistie. — Maintenant que M. Blake a parlé, on consent à l'accorder ! C'est donc M. Blake qui conduit !

LA POLITIQUE LOCALE.

Nous avons demandé au gouvernement local de ne pas intervenir dans les affaires exclusivement fédérales. L'autonomie provinciale l'exige. Les ministres et les députés locaux agissant individuellement, comme électeurs fédéraux, peuvent et doivent condamner, avec le pays, la pendaison de Riel et les faiblesses croissantes des ministres français d'Ottawa. Aucun candidat local, qui approuverait ce que nous condamnons à Ottawa, ne recevrait notre support. Les ministres locaux agissant comme gouvernement, les chambres locales siégeant comme telles, ne doivent pas intervenir en ces questions. Dans notre humble opinion, ce serait poser un principe dangereux, admettre qu'un parlement peut enfreindre les limites que la constitution lui a assignées, qu'Ottawa peut exercer une pression sur Québec, neutraliser la volonté de la province, entraver notre législation locale, mettre toute l'influence et les ressources à sa disposition au service d'une majorité d'Ottawa hostile à la majorité de Québec.

Que chacun reste dans son rôle : voilà ce que nous demandons.

Mais, s'écrie l'Électeur : "Qu'ils songent (les électeurs de Lotbinière) quelle réjouissance ce serait à Ottawa parmi les orangistes, que la nouvelle d'une victoire pour le parti ministériel, quel coup formidable ce serait pour le mouvement national né sous l'échafaud de Riel."

Très-bien et très-vrai ! Pourquoi alors exposer le parti de l'Union à cette défaite possible ? Pourquoi, quand il s'agit exclusivement de politique locale, quand la lutte se fait entièrement sur ce terrain, introduire une question fédérale qui ne sera ni posée ni discutée devant les électeurs ? Dire d'avance : si M. Beaudet est élu, c'est le parti de l'Union qui sera battu, c'est donner au verdict une portée qu'il n'aurait pas, mais que lui donneraient à cœur joie tous les ministériels d'Ottawa. Que l'Électeur défende la cause de M. Laliberté au point de vue de l'opposition locale ; qu'il discute les actes du gouvernement local actuel et ceux de ses prédécesseurs ; qu'il parle finances et législation : c'est son droit. Le mérite personnel des candidats, la valeur des partis au local : voilà ce que les électeurs auront à juger. En cela il n'est pas question de Riel. Il en serait autrement, si l'un des candidats profitait de cette lutte pour approuver la pendaison de Riel et les recules des ministres d'Ottawa. Quiconque ne serait pas avec nous sur ces questions, serait l'adversaire et l'ennemi du parti de l'Union, et mériterait d'être traité comme tel sans merci. C'est le principe posé. Il s'applique aux gouvernements et aux individus.

Pour assurer le succès de la grande cause entreprise pour soutenir l'honneur national, et prouver que les protestations spontanées de toute une province ne sont pas "un feu de paille," nous ne reculons devant aucun sacrifice. Les liens de parti sont rompus, et nous faisons appel à tous les patriotes qui veulent arrêter la province sur le penchant de la ruine. Ces intérêts sont trop grands pour que nous les risquions inutilement et sans nécessité. Sans doute, les ministres d'Ottawa ne demandent pas mieux que d'échapper par la tangente. Nous ne voulons pas faire leur jeu.

UN ABUS CRIANT.

Nous ne dirons qu'un mot aujourd'hui d'un abus dont Québec est la victime depuis plusieurs années.

Le convoi express de l'Intercolonial arrive à Lévis à 6.30 hrs., et la plupart du temps les bateaux ne traversent pas ; les passagers sont laissés là à la belle étoile. Ils ne sont rendus à Québec que le lendemain matin après l'arrivée des trains à Montréal. Il en résulte qu'un passager qui part de Fraserville pour Québec à 3 hrs arrive au terme de son voyage après un compagnon de route qui lui se rendait à Montréal, c'est-à-dire à 150 milles plus loin. Il y a eu souvent des plaintes, mais rien n'y fait. On nous assure que la puissante influence de G. T. R., qui réussit par là à s'assurer des passagers qui ne prendraient pas cette voie, pèse d'un grand poids dans la balance. Il n'y a que Québec pour être aussi maltraité.

Et le gouvernement qui reçoit des plaintes à ce sujet, a pris le parti

de laisser faire les Blue noses de Moncion qui arrangent cela à leur goût.

Nous allons réclamer justice sur ce point, sans relâche. Québécois, il est temps de secourir notre torpéur. Réclamons justice partout dans les petites choses comme dans les grandes.

M. Blake a parlé.

M. Blake a fait un grand discours à London dans un banquet politique. Il a parlé au nom de l'opposition dont il est le chef. Il y a quelques mois, il était en Angleterre et la rumeur s'accréditait qu'il allait s'y établir. La pendaison de Riel, les protestations si vives qu'elle a soulevées, ont fait taire cette rumeur et paru hâter son retour au Canada.

Sous les circonstances que tout le monde connaît, les déclarations de M. Blake doivent avoir une grande portée. Elle sont en effet censées résumer l'opinion du parti grit, et définir son programme.

Le discours de M. Blake est empreint de cette dignité qui caractérise tous ses efforts oratoires. Nous concevons l'enthousiasme qu'il a soulevé. Reproduit dans tous les grands organes d'Ontario, cette pièce d'éloquence sera lue jusques dans les plus humbles chaumières, et formera incontestablement l'opinion d'une partie d'Ontario.

Citons d'abord ce qu'il a dit au sujet de la question brûlante de Riel. Il était au milieu d'un auditoire que George Brown, pendant un quart de siècle, avait habitué à mépriser et haïr tout ce qui porte un nom français et catholique. Lui-même avait, il y a dix ans, mis à prix la tête de celui qui vient de mourir sur l'échafaud. Tel était l'orateur, tel était l'auditoire. Voici ses paroles :

"Pour les raisons que je viens de donner, je ne desirais pas faire de la tragédie de Regina une lutte de parti ; je ne me propose pas de faire de l'échafaud qui y a été érigé, un programme politique, de créer ou cimenter des liens de parti avec le sang d'un condamné."

Il venait de dire : "Dans la province de Québec, quelques appuis du gouvernement, agissant de concert avec quelques-uns de ses opposants, ont dénoncé son action en termes très-énergiques, se sont servis d'expressions, ont fait des suggestions et accompli des actes auxquels je ne puis donner mon approbation."

Il faut que le fanatisme accumulé à Ontario soit bien puissant, pour que M. Blake se soit décidé à souffler ainsi ses fidèles supports de Québec. A nous il ne doit rien, mais à eux il doit beaucoup et il en attend plus encore.

M. Blake a dit sa manière de voir, et il nous permettra de lui dire la nôtre. Une mutuelle franchise ne sera pas déplacée. La vie d'un homme, tout français qu'il fut, vaut bien des intérêts matériels passagers, et mérite tout autant qu'une question de tarif, de savon et de chandelle, de faire partie d'un programme politique. Si Riel a été pendu injustement, un parti politique peut, doit même prendre l'engagement de punir les auteurs de ce meurtre judiciaire. M. Blake le sait comme nous, mais il a dû faire cette concession à l'opinion d'Ontario, où le Mail continue maintenant l'œuvre commencée et abandonnée par le Globe. Car les rôles y sont intervertis. Le Globe est devenu notre apologiste, notre défenseur, presque notre admirateur même, tandis que le Mail s'est mis à manger du prétre et du français, et il y va avec un appétit plus vorace pour refaire le temps perdu.

Les organes des ministres en présence de cette déclaration de M. Blake, bondissent de joie. M. Blake est devenu leur oracle infallible.

Tout doux, organes désintéressés ! Entendons-nous. Si vous acceptez M. Blake comme arbitre entre le gouvernement et le peuple, vous ne pouvez pas scinder sa décision. M. Blake n'a pas seulement dit ce que nous venons de citer. Il a dit beaucoup plus. Résumons ses paroles.

"La presse ministérielle d'Ontario s'est servi du langage le plus violent... a cherché à créer une guerre de race et de croyance. A donner à la question de fausses issues exposant l'avenir du pays. Il est très certain que cette question doit être débattue en Parlement, et il est très désirable qu'elle le soit — leur organe ministériel (le Mail) a nié le droit de discuter l'action du ministère au sujet de la pendaison, mais ce droit est indénié. Plusieurs raisons exigent cette discussion : il s'agit d'une offense politique extraordinaire ; diverses questions soulevées nécessitent un débat complet au sein du parlement ; plusieurs appuis éminents du gouvernement ont déclaré qu'ils ont été trompés et trahis par lui ; il déclarait que le gouvernement a agi, non d'après les principes, mais pour des fins de parti, pour punir une ancienne faute, pour assouvir la haine d'une partie de ses partisans : le gouvernement s'était déqualifié comme juge impartial en se faisant partie privée au procès, en faisant de la justice de sa conduite envers les métis le corollaire de la culpabilité de Riel, en faisant défendre son innocence de la pendaison de Riel ; — il est naturel que ceux qui ont le même sang que Riel ressentent plus vivement sa mort : — avec eux l'on doit demander l'application des grands principes de justice de clémence et de politique qui s'ap-

pliquent également à tous et non pas agir par raison de province, de race ou de croyance ; nous devons calmer les préjugés de race et décider d'après des vues larges, généreuses et justes, accorder à toutes les croyances une ample mesure de liberté civile ; — nous devons décider en chambre comme de vrais hommes d'état, éclaircir des points obscurs ; — il nous faut les pièces du procès, les papiers trouvés à Batoche et que le gouvernement a refusé de produire ; un des ministres vient de livrer à la publicité l'un de ces documents d'une importance telle qu'il contredit l'assertion que Riel s'était fait inviter à se rendre au Nord-Ouest ; — il faut savoir pourquoi on n'a pas accusé Riel de meurtre au lieu de trahison ; et si c'était parce que cela n'allait pas avec la lettre du général Middleton ; — il faut savoir sous quelles circonstances cette lettre a été écrite ; — il faut se rappeler que le tribunal tel que constitué n'était pas bien adapté aux circonstances du procès ; — les juges du N.-O., tiennent leur charge suivant le bon plaisir du gouvernement dont ils réclament, ce qui enlève leur indépendance dans un procès politique auquel le gouvernement s'est fait partie ; — ces juges sont en outre des personnages politiques comme membres du conseil du N.-Ouest ; — on a eu tort, en 1880, de réduire le nombre des juges qui doivent siéger en de pareils procès ; — le juge choisi était en outre l'aviseur légal, l'officier politico-légal du gouvernement ; — le gouvernement est la cause de la rébellion ; — il a supprimé des documents qui le prouvent, et qui peuvent influencer beaucoup sur la justice de sa décision ; — il faut savoir si les blancs de Prince-Albert sont plus coupables que les métis ; il n'est pas juste de poursuivre les métis et les sauvages, et de libérer les blancs, quand leurs relations avec Riel peuvent tant influencer sur sa cause ; — il faut voir si Riel a voulu se faire acheter, ou a voulu simplement avoir de l'argent pour fonder un journal ; — la santé mentale de Riel est plus importante qu'on ne le croit généralement et il faut en outre tout connaître au sujet de la commission médicale ; il faut être renseigné sur les raisons de la recommandation à la clémence ; sur les motifs du sursis, sur les raisons qui ont fait croire que la pendaison était nécessaire pour la paix du Nord-Ouest ; — il faut savoir s'il est vrai que le gouvernement a honteusement trompé et trahi ses partisans ; s'il a sacrifié Riel, à la vengeance d'une secte, pour punir une ancienne offense ; — chacun de ces points peut affecter notre décision générale et finale.

Mais c'est là le canovas d'une charge terrible contre le gouvernement. N'est-il pas évident que M. Blake fera, en chambre, un réquisitoire formidable, et que si, pour ne pas brusquer l'opinion encore trop agitée d'Ontario, il ne met pas la question de Riel sur son programme, au moins votera-t-il la censure du gouvernement au sujet même de la pendaison, et ce après une éclatante démonstration oratoire ? Il ne pouvait plus habilement préparer les esprits et habituer ses partisans à penser comme nous sur cette page néfaste de notre histoire.

Et il y a encore bien d'autres points traités par M. Blake, l'ennemi des orangistes. Nous les confronterons aux éloges admirateurs de la presse ministérielle.

DEPECHE CANADIENNES

ARRIVÉE DE SIR JOHN

Adresse :

Ottawa, 19.—Sir John A. Macdonald est arrivé en cette ville par le chemin de fer Canada Atlantique, à midi aujourd'hui.

En réponse à une adresse de félicitations présentée à l'Hôtel-de-ville, cette après-midi, par le maire de l'Association conservatrice de cette ville, Sir John a dit : "C'est une réception qu'on me fait à mon retour, vous le comprenez, messieurs, m'est des plus agréables. Être acclamé par ceux avec lesquels j'ai vécu depuis des années et qui me connaissent si bien, est une récompense suffisante pour tous les services que j'ai pu rendre à mon pays quelque grands qu'ils soient, comme on se plaît à le dire."

"Je dois vous déclarer, puisque vous vous y intéressez tant, que ma santé n'a jamais été meilleure qu'à présent."

"Mon séjour en Angleterre n'a pas été long, comme vous le savez, mais il a été satisfaisant."

"Singulière coïncidence, la traduction en français du nom de famille Stephen signifie Etienne. En sorte que le baronnet qui a terminé la grande œuvre du Pacifique Canadien a le même nom que le premier baronnet et homme politique Sir George Etienne Cartier qui s'écria en parlement : en route pour l'Ouest. L'un a réalisé l'idée de l'autre."

"Lorsque nous sommes arrivés à Moiville nous avons trouvé la ville en pleine campagne électorale. Les élections dans les bourgs venaient de se terminer, et celles dans les comtés étaient sur le point de commencer."

"Comme on le comprend facilement, tous les ministres étaient de la ville. Il me fallait attendre quelques semaines sans pouvoir les rencontrer et communiquer avec le secrétaire des colonies. Lorsqu'il me fut donné de voir les ministres, ils m'exprimèrent leurs regrets d'avoir été aussi longtemps absents."

"Ils me laissèrent entendre, ce que je savais trop bien : que leur position était loin d'être assurée. Tous les ministres m'ont exprimé leurs plus grandes sympathies pour le Canada. Ils sont tous étonnés de voir les progrès rapides qu'a faits notre pays en si peu d'années."

"Je ne crois pas exagérer en déclarant que l'opinion publique en Angleterre, la presse de ce pays et toutes les classes de la société sont émerveillées de voir que nous avons terminé notre grande route transcontinentale. Les ministres, les hommes d'état apprécient hautement cette grande œuvre nationale, non seulement au point de vue colonial, mais encore au point de vue impérial. Tous déclarent que cette voie place l'Angleterre dans une position beaucoup plus forte qu'il y a bien des années. Tous aussi comprennent que la route par le canal de Suez aux Indes et en Australie est incertaine ; et que dans le cas d'une guerre avec aucune nation de l'Europe, cette voie pourrait être facilement bloquée. Ils voient que la route par le canal de Suez est beaucoup moins importante, maintenant que le chemin de fer du Pacifique est terminé."

"L'Angleterre, ils le comprennent maintenant, a une route inattaquable pour envoyer dans ses colonies éloignées ; les Indes, le Japon, etc., des hommes ou des munitions. Elle peut maintenant envoyer ses armées partout en passant sur le territoire britannique."

"J'ai eu occasion d'en conférer avec les autorités militaires. Elles comprennent l'importance de notre grande route nationale."

"J'ai attiré leur attention sur le fait d'établir une ligne de steamers de première classe dont on pourrait se servir en cas de guerre comme transports ou vaisseaux de guerre ; et qui auraient une vitesse et un tonnage tels qu'ils pourraient développer notre commerce asiatique par voie du chemin de fer du Pacifique Canadien."

"Je n'ai pu avoir de réponse précise parce que cette entrevue ne se faisait que quelques jours avant mon départ."

"Tous les ministres m'ont exprimé le désir d'aider au développement de notre chemin de fer du Pacifique Canadien. Tous s'accordent à dire que les terminus de ce chemin sont Liverpool et Hong Kong, et que sur l'Atlantique et le Pacifique pour faire de cette grande route ce qu'elle doit être, il faut y avoir une ligne de steamers sur chacun de ces deux grands océans. Cette affaire est maintenant prise en considération par le gouvernement impérial."

"Je dois vous dire que les autorités militaires m'ont exprimé leur étonnement et leur admiration pour la manière habile avec laquelle les troubles du Nord-Ouest avaient été réprimés. Elles m'ont félicité sur l'efficacité de notre service de transport. Elles comprenaient difficilement comment 6,000 hommes ont pu être transportés à 6,000 milles de distance, avec une aussi grande vitesse et sans avoir à subir les misères qui accompagnent ordinairement les troupes en campagne. Des hommes marquants comme Sir Wolseley et Sir Rediver Buller m'ont déclaré que le service des transports en Angleterre ne pourrait se faire comme au Canada et avec autant de facilité."

"Tout cela par conséquent a pour effet de donner une idée très haute de l'importance du Canada pour l'Angleterre. Tout le monde est fier de notre Dominion et le regarde comme une source de force et non de faiblesse pour l'empire britannique."

"Je puis vous assurer que si quelqu'un de vous, Messieurs, se rend jamais en Angleterre, il sera heureux, comme canadien, de constater l'estime et la considération qu'on accorde au Canada et aux canadiens."

"Je ne puis terminer ces quelques remarques, bien imparfaites sans doute, sans vous remercier pour l'adresse chaleureuse et cordiale que vous, canadiens-français du cercle Lafontaine vous avez bien voulu me présenter."

"Les derniers événements auxquels je m'attendrais de faire allusion, me rendent cette expression de sentiments et d'amitié des plus précieuses."

"Je vous en remercie encore une fois et je puis vous assurer que je n'oublierai pas ces précieux témoignages d'amitié."

Après cela Sir John embarqua dans sa voiture pour se rendre à sa résidence à Ernsliffe.

Montréal, 19.—Le bulletin officiel publié par le bureau de santé dit qu'il y a des cas de picote à St. Thimoté, comté de Beauharnois, à la jeune Lorette, Québec, où plusieurs familles sont atteintes du fléau. Il y a encore nombre de cas au Cap St. Ignace et à St. Thomas de Montigny. En certains autres endroits les gens traitent cette maladie comme une maladie ordinaire.

Le Dr. Lauzon et l'officier Baudoin sont partis pour faire une inspection en bas de Québec avec instruction de faire tout en leur pouvoir pour arrêter l'épidémie.

Les amis de l'honorable J. A. Chapleau à St. Jérôme lui offrent un banquet ce soir.

M. Girouard, M. P., l'un des avocats dans la poursuite pour libelle de l'hon. M. Laflamme contre le Mail de Toronto, a déclaré que cette cause serait certainement portée en Appel et même au Conseil Privé si la Cour d'Appel confirmait le ver-

dict du jury. M. Girouard a ajouté que la cour pourrait, dans le cas actuel, prendre sur elle de réduire le montant des dommages accordés si elle le croyait trop élevé.

Ottawa, 19.—Le numéro de vendredi prochain de la Gazette Officielle du Canada fera connaître la date de l'ouverture du prochain parlement. On croit que ce sera dans le mois de février.

UNE LIGNE DE STEAMERS

Sir George Stephen, dans une entrevue aujourd'hui, a déclaré que des négociations étaient maintenant en marche pour obtenir un subside pour une ligne de steamers voyageant de la Colombie Anglaise à Yokohama.

Dépêches Télégraphiques.

ANGLETERRE.

Dublin, 19.—Il y a eu cette après-midi une assemblée de la ligue nationale.

M. John Deasy, membre du parlement pour Westmoy, occupait le fauteuil présidentiel. Dans un discours qu'il a fait, il a dit qu'il ne craignait pas l'adoption des mesures de coercition, parce que les Parnellistes étaient maîtres de la situation. "Avant la fin de l'année, ajouta-t-il, l'Irlande aura son parlement."

M. William H. Redmond, député au parlement pour Armagh Nord a dit : "L'Angleterre a des ennemis partout ; et le premier coup frappé contre l'Irlande ouvrira peut-être le feu d'une campagne qui conduira à une mutinerie dans l'Inde et permettra aux Russes de venir à Londres et de prendre pour leurs états la Chambre des Communes. Il n'est aucun pouvoir au monde qui puisse empêcher l'Irlande d'exercer sa vengeance. Les Parnellistes sont bien décidés à persister dans leur demande de Home Rule pour l'Irlande."

M. Kenney, membre du parlement, a dit : "Toute administration cherchant à intervenir dans les affaires de la Ligue Nationale perdra le pouvoir en peu de semaines."

Belfast, 19.—Les loyalistes sont très mécontents du fait que M. Gladstone ait refusé de recevoir la députation des loyalistes de cette ville. Il y a un très fort sentiment contre M. Gladstone dans le nord de l'Irlande.

Les loyalistes se proposent de tenir des assemblées dans les principales villes de l'Angleterre aux fins d'avoir de l'appui pour leur cause.

Londres, 20.—On rapporte que M. Gladstone, en réponse à des demandes pressantes de son parti, choisira la prochaine occasion qui lui sera offerte de nier la rumeur qu'il avait l'intention de proposer le rétablissement du parlement irlandais. Un document a été trouvé à Londonderry, et on dit qu'il a été mis en circulation par la police. Il porte pour titre : "Manifeste de la police secrète irlandaise."

Il termine par ces mots : "Emané par la force de police d'Ulster." Ce document demande à la police de ne pas aider aux évictions."

Le Telegraph dit que l'on est fortement alarmé dans les cercles commerciaux de Dublin de la mise en force d'un système de boycottage plus étendu.

Londres, 50.—L'archevêque Ervington est mort.

Rome, 19.—On a reçu la nouvelle de Boulogne qu'un horrible meurtre aurait été commis sur un train de chemin de fer près de cette ville. La victime de cet assassinat serait un cultivateur nommé Antoni Padovan. La voiture dans laquelle le meurtre a été commis atteste qu'il y a eu lutte terrible entre le meurtrier et sa victime. La tête et la figure de Padovan ont été horriblement mutilées. On a vu le meurtrier chercher à débarquer de la voiture lorsqu'elle était en mouvement. Il a été arrêté par un officier. Le meurtrier avait en sa possession un porte-monnaie appartenant à sa victime et un revolver, dont trois chambres étaient vides.

Madrid, 19.—Le gouvernement espagnol a attiré l'attention de la France sur les agissements suspects des Carlistes et des républicains de la frontière, et lui a demandé de prévenir toute démonstration hostile contre l'Espagne.

A la réunion du cabinet aujourd'hui, le premier ministre Sagosta a lu une lettre de condoléances adressée par le Pape à la Reine d'Espagne au sujet de la mort du roi.

Sa Sainteté offre aussi d'aider la régente à affirmer la position de l'Espagne, en autant qu'elle le pourra dans les limites de sa mission spirituelle.

Le marquis de Casala Iglesias, actuellement ambassadeur plénipotentiaire à Londres, a refusé l'offre qu'on lui faisait d'occuper une semblable charge à Washington. On l'a mis sur la liste de retraite. On a offert cette charge d'ambassadeur plénipotentiaire à Washington à Ruiz Gomez.

Londres, 19.—Le correspondant du Standard à Berlin nie la nouvelle de la nomination d'un nonce apostolique en Allemagne.

La Gazette de Cologne dit que le circulaire du Pape aux évêques prussiens, qui demande que les séminaires pour l'éducation exclusive des prêtres catholiques soient sous le contrôle des évêques est sans doute le signal d'un débat entre la Prusse et le Vatican.

Londres, 19.—Le jury chargé de prononcer dans le procès pour libelle, par M. Howell M. P., contre Kenney, qui l'avait accusé de s'être

approprié de l'argent, a rendu au-  
jourd'hui un verdict de non coupable.

Londres, 19. — Le baron Von Lutz,  
secrétaire d'Etat de Bavière, a pré-  
senté un réquisitoire au roi disant  
que le ministère allait tâcher de  
régler les finances de Sa Majesté, à  
la condition que lui, le ministère, ait  
le droit de contrôler les dépenses du  
roi à l'avenir.

DEUXIEME EDITION

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

ANGLETERRE.

Londres, 20. — Paul L. Amedé  
Joubert membre du Sénat français,  
et J. L. H. Ardian membre de la  
chambre française, sont morts.

L'armée française au Tonkin sera  
réduite de 22,000 à 10,000 hommes.

Le Telegraph dit que la Russie se  
prépare à entrer en campagne dans  
les Balkans pour son propre intérêt.

La nouvelle de la déposition du  
Roi de Bavière n'est pas fondée.  
Les ministres se proposent de pour-  
suivre le journal qui a publié ce rap-  
port.

On lit dans le New-York Herald :  
Plusieurs journaux du matin de  
Londres, critiquent sévèrement les  
Nationalaux au sujet de la visite des  
Loyalistes à Lord Salisbury.

Le Morning Post dit qu'il fait une  
violente attaque contre le clergé ca-  
tholique.

Le Telegraph se réjouit de ce que le  
parlement ne s'occupe pas pour le  
moment des mesures proposées pour  
donner le home rule à l'Irlande, et  
que la considération de la question  
sera différée jusqu'à ce que l'Exécutif  
soit revêtu de nouveaux pouvoirs de  
répression, capables d'assurer la  
tranquillité publique.

Le Chronicle prétend que c'est une  
absurdité de vouloir maintenant  
donner le gouvernement de l'Irlande  
aux assassins de Daniel Curtis, et  
qui ont assailli ses filles parce-  
qu'elles avaient voulu défendre leur  
maison contre une bande d'assassins  
publics.

Liverpool, 20. — Le coton se main-  
tient à 5 1/16. Orléans, 5 3/16.

New-York, 20. — Le steamer La-  
brador est arrivé du Havre.

Cleveland, 20. — George Foster, un  
voleur de notoriété, un vagabond  
célèbre, un voleur de banques, a été  
tué hier soir par un officier après une  
lutte désespérée. Foster s'était  
échappé du pénitencier en octobre  
dernier, et il a été tué pendant qu'il  
résistait à une arrestation.

Cork, 20. — Wm. Shean, trouvé  
coupable le 19 du mois dernier, du  
meurtre de sa mère, de sa sœur et de  
son frère à Castletown, qui eut lieu  
en 1877, a été pendu ce matin. Le  
condamné était très agité à mesure  
que l'heure de l'exécution appro-  
chait. Il devint tellement faible  
qu'il ne put se rendre à l'échafaud  
sans assistance.

Il répondait d'une voix très faible  
aux prières du prêtre, et tremblait  
violemment quand il fut placé sur  
le gibet. Il est mort presque instan-  
tément.

NOUVELLES COURANTES.

Nous avons préparé avec soin un  
guide pour les voyageurs par che-  
min de fer. Nos lecteurs peuvent  
s'y fier. Nous y ferons les change-  
ments à mesure qu'ils s'opèrent.

Depuis la mort du regretté M.  
Oscar Dunn, le département de l'In-  
struction publique est sans secrétaire  
par la section catholique, et c'est le  
secrétaire protestant qui reste seul.  
N'y a-t-il pas là un abus auquel le  
gouvernement local devrait apporter  
un remède immédiat. Le besoin  
d'un secrétaire catholique doit pour-  
tant se faire sentir plus vivement  
que celui d'un secrétaire protestant  
au département de l'Instruction, dans  
la catholique province de Québec.

A une séance spéciale du conseil  
municipal de Beauport, tenue le 18  
courant, Mr. François Parent, entre-  
preneur, a été élu unanimement  
maire de cette municipalité.

M. P. Drolet, Ecr., de St-Charles  
de Bellechasse, a été unanimement  
réelu maire pour la 5e fois, le 18  
courant. Les nouveaux conseillers,  
sont MM. Charles Chabot et Frédéric  
Turgeon.

Guérison. — On rapporte encore un  
nouveau cas de guérison de la ter-  
rible maladie des bronches, obtenu  
par l'usage de l'eau St-Léon. Pour  
plus amples informations, voir l'an-  
nonce de M.M. Gingras & Langlois,  
dans une autre colonne.

RIEL. — M. Calixte Lavallée a  
donné la semaine dernière un grand  
concert à Fall River, dont les recet-  
tes sont destinées à secourir la  
famille Riel.

Le journal parisien la France, vient  
d'ouvrir une liste de souscription  
pour la famille de Riel.

Voici en quels termes, il s'exprime  
pour annoncer cette souscription :  
" Nos compatriotes du Canada,  
profondément et justement émus de  
l'exécution de Louis Riel, ont ouvert  
une souscription en faveur de la  
famille de cet infortuné.

" La mère, la veuve, les enfants du  
chef méritent d'être secourus ; cette  
souscription les mettra  
certainement à l'abri du besoin.

" Une liste de souscription est dé-

posée dans nos bureaux. Nos lec-  
teurs peuvent donc apporter ou en-  
voyer leur offrande pour la famille  
du patriote canadien.

Le Cercle Frontenac, fait son ban-  
quet annuel ce soir.

Il y aura ce soir, à 8 heures, sé-  
ance du Cercle Catholique. Tous  
les membres sont invités à signer  
l'adresse d'adhésion à l'encyclique  
Immortale Dei.

C'est demain, que se fera la rentrée  
des élèves au collège de St. Anne.  
Il n'y a plus, maintenant, aucun  
danger pour l'épidémie variolique.

A la Salle Jacques Cartier. — Hier  
soir avait lieu la grande soirée de  
tours de force etc., donnée par M.M.  
Lambert et Cyr. Ce dernier, dont la  
force herculéenne est connue pres-  
qu'universellement, a encore étonné  
les spectateurs hier soir. Que pen-  
sez-vous de quelqu'un qui lève au  
bout de son bras, un quart de fleur,  
fait tourner comme une girouette  
deux hommes d'une pesanteur respec-  
tablement pendus à ses cheveux, fait  
rouler sur ses bras et sur son cou un  
poids de 50 lbs et enlève de terre pour  
le faire jouer au-dessus de sa tête un  
homme de 175 lbs. Voilà les  
prodiges dont M. Cyr a épâté la  
nombreuse audience d'hier soir.

M. F.-X. Lemieux, a renouvelé  
hier, devant l'Hon. Juge Caron, son  
application pour admettre à caution  
les nommés Rancourt et Berthiaume,  
accusés d'assaut grave sur la per-  
sonne du Hongrois Molnar. Ce ma-  
tin, à 11 heures, l'Hon. Juge a rendu  
jugement, refusant d'admettre les  
prisonniers à caution.

Cour du Recorder. — John Murphy,  
vieillard aveugle, arrêté ce matin  
sur la rue St. Louis, veut absolu-  
ment devenir pensionnaire de Sa  
Majesté.

Un citoyen de St. Roch pour  
avoir laissé la neige s'accumuler  
devant sa maison, se voit obligé de  
payer la modique somme de 25 cents.

W. Kelly, arrêté le 20 décem-  
bre dernier, pour avoir voulu montrer  
trop de science en fait de pugilat sur  
la personne de M. Malone, est con-  
damné à dix piastres d'amende et les  
frais.

Cour de Police. — Joseph Théberge  
et Félix Lavoche alias "P'tit-rat  
LaRoche" sont amenés sous accusa-  
tion de vol de provisions chez un  
nommé Alfred Sansfaçon à St. Roch  
de Québec. Deux témoins donnent  
leur déposition en présence des pri-  
sonniers, savoir : Alfred Sansfaçon  
et le constable Siméon Cameron qui  
a opéré l'arrestation de Joseph Thé-  
berge, puis les prisonniers sont ren-  
voyés en prison ; l'enquête devra se  
continuer.

La cause de vente de boissons  
sans licence instituée par Adolphe  
Boivin contre deux dames du Bazar  
de Charlesbourg est remise au 1er  
février prochain.

La cause du Percuteur du reve-  
nu contre Jean Paradis pour la même  
offense est plaidée et prise en deli-  
béré.

Le parlement anglais s'ouvre  
demain. La Reine en personne pré-  
sidera à la séance d'ouverture. Des  
rumeurs d'attentat à la vie de Sa  
Majesté, s'accusent, à mesure que  
l'heure de cette solennité s'approche.  
On fait bonne garde autour de l'ex-  
istence royale.

Le Pacifique va fermer ses usines.  
Ses ateliers vont être transportés à  
Montréal. Des ordres contradictoires  
font voir clairement aux employés  
qu'ils sont à la veille de recevoir  
leur exeat.

C'en est fait du sort de 300 fami-  
les qui auront bientôt à lutter contre  
les implacables étreintes de la fa-  
mine. Québec va perdre un million  
par année. Et pourtant nous com-  
ptons deux ministres qui ont mission  
de surveiller les intérêts de Québec.  
L'un, Pantagruel au petit pied, s'at-  
tarde à Stoneham à chercher la so-  
lution des problèmes sociaux dans le  
fond d'une démonstration bachique.  
L'autre s'endort inepte dans son  
apathique indolence.

Assaut brutal. — M. Eugène Mi-  
chaud a été, il y a quelques jours,  
victime d'un pénible assaut. M.  
Michaud a été brutalement assailli  
par quatre ou cinq individus qui  
l'ont laissé gisant sur la rue. Le Dr  
Jolicœur donne ses soins au pauvre  
blessé dont la vie est en danger. M.  
Michaud a reconnu son principal  
agresseur.

Lac St-Jean. — M. Jos. Vermette,  
qui arrive de St-Félicien, Lac St-  
Jean, nous dit qu'il y a très peu de  
neige à St-Jérôme, la Pointe Bleue  
et autres paroisses du Saguenay. Les  
gens se plaignent beaucoup du man-  
que d'argent, ils n'ont comme  
moyen d'existence que l'échange de  
leurs produits. Le parachèvement  
du chemin de fer du Lac St-Jean  
relèvera le courage de cette brave  
population.

Consul. — M. Dingo Maguire vient  
d'être nommé vice-consul de la Ré-  
publique Argentine à Québec.

M. Joseph Roy, notaire et rédac-  
teur du Quotidien, vient d'être chargé  
des affaires de la succession de feu  
le major Hamel, de Lévis.

Personnel. — L'hon. M. Coursoi,  
M. P. est parti de Québec pour Mon-  
tréal hier soir.

Fraserville sera prochainement do-  
té d'un nouveau journal libéral. On  
aura donc deux journaux dans cette  
ville.

Morsure par un chat. — Il y a quel-  
ques jours, madame Jos. Elie Thibaudeau,  
du Cap Santé, s'est fait mordre à  
la jambe par un chat.

L'apparence de la plaie a fait croire,  
de suite, que l'animal était enragé ;  
mais le médecin a déclaré que tel  
n'était pas le cas.

Madame Thibaudeau, qui a souffert  
des douleurs très aiguës, a été obli-  
gée de rester plusieurs heures sans  
marcher.

Club de raquettes. — "Le Haron."  
Il y aura ce soir, à 7,30 P. M.,  
sortie ordinaire de ce Club. On s'at-  
tend à ce que tous les membres se  
feront un devoir de se rendre à l'heure  
ci-dessus mentionnée.

Nous publierons dans quelques  
jours, une étude sur l'ouvrage du Ré-  
vérend Messire P. Rousseau, prêtre  
à St-Sulpice, qui a pour titre : "His-  
toire et vie de M. Paul de Chomedey,  
Sieur de Maisonneuve, Fondateur et  
Premier Gouverneur de Ville-Marie.  
Cet ouvrage vient justement de pa-  
raître.

Laflamme vs le Mail. — Un procès  
qui a eu un grand retentissement  
vient de se terminer à Montréal.  
L'Hon. R. Laflamme avait poursui-  
vi le Mail de Toronto, l'organe  
insulteur des canadiens-français, pour  
dommages résultant de la publica-  
tion d'un article dans lequel M. La-  
flamme était accusé d'avoir participé  
à la fameuse affaire de la trappe Ste.  
Anne. Le procès a eu lieu devant  
un jury et s'est terminé lundi par un  
verdict de dix mille piastres de dom-  
mages en faveur de M. Laflamme.

Le Mail, dans sa défense à l'action  
avait brutalement insulté sa victime  
et au cours du procès M. McMaster,  
avocat du Mail, s'est oublié jusqu'à  
entrer dans la vie privée de M. La-  
flamme et jusqu'à lui demander s'il  
vivait avec une femme qui n'était  
pas la sienne. Le juge Johnson dans  
sa charge a sévèrement qualifié la  
conduite du Mail. Les journaux  
francophobes n'ont pas de chance à  
Montréal : l'été dernier c'était le St.  
Thomas Journal et aujourd'hui c'est  
le Mail.

Feu à Lévis. — Ce matin, au village  
Lauzon, près de la barrière, le feu  
s'est déclaré dans la maison de  
Monsieur Cyrille Bégin. Vers 5 heures,  
M. Bégin alluma son poêle comme  
d'habitude, alla ensuite à ses bâti-  
ments, et à son retour, trouva sa  
maison en feu. Il n'a rien pu sauver.  
Monsieur E. Bélanger, son voisin,  
a éprouvé le même malheur, seule-  
ment il a pu sauver ses meubles. On  
dit que M. Bégin a une assurance de  
\$400 sur sa maison et M. Bélanger  
\$600.

La pompe à vapeur de Lévis s'est  
rendue sur les lieux à 6 heures ce  
matin.

Traverse. — Les bateaux traversent  
difficilement devant la ville à cause  
de la glace qui couvre le fleuve.

Nous publierons demain la corres-  
pondance signée, "Un vrai conser-  
vateur."

M. Chapleau à ses Electeurs.

(Dépêche spéciale à LA JUSTICE.)  
Montréal, 20. — Il y a beaucoup  
d'excitation à Montréal à propos de  
l'assemblée que M. Chapleau a con-  
voquée pour ce soir dans son comté.  
On s'attend à des rixes. On dit que  
le secrétaire d'Etat entrainerait à sa  
suite toute une armée de fier-à-bras.  
M.M. Laurier, Beaubien, Desjardins,  
Duhamel et Poirier assisteront à  
l'assemblée en dépit de M. Chapleau.  
Le secrétaire d'Etat entend mener  
ronde ment son affaire.

La Patrie dit que la lettre de M.  
Chapleau en réponse à la lettre du  
préfet du comté qui lui demandait si  
ses adversaires politiques pouvaient  
prendre part à l'assemblée, est tout  
simplement un "chef-d'œuvre de  
lâcheté."

Dit M. Chapleau :  
" Dans d'autres circonstances, je  
serais enclin à vous répondre que je  
n'ai pas l'habitude de dire ce que je  
propose de faire à ceux qui ne sont  
pas habituellement mes avisés et  
mes partisans. Je n'invoquerai pas  
ce droit aujourd'hui, je vais satisfaire  
à votre curiosité.

10. J'use d'un droit qui m'appar-  
tient, celui d'inviter mes électeurs à  
me rencontrer dans une des paroisses  
du comté que je représente, de leur  
rendre compte de la manière dont  
j'ai rempli les devoirs de ma charge,  
de leur parler de la question brû-  
lante du jour, et des affaires qui in-  
teressent plus particulièrement le  
comté de Terrebonne.

20. J'ai fixé la date de l'assemblée  
au 20, et elle devra avoir lieu à St.  
Jérôme.

30. Je ne vous ai pas demandé de  
convoyer cette assemblée parceque  
je voulais que mes électeurs fussent  
en cette circonstance mes hôtes et  
non les vôtres.

40. N'ayant pas jugé à propos de  
me rendre à votre assemblée convo-  
quée pour le premier décembre, la-  
quelle était organisée par des émi-  
saires d'un soi-disant comité national  
de Montréal, j'ai répondu MM. Gi-  
rouard, Desjardins, Esaubien et Ber-

geron, que je refusais de les inviter  
à l'assemblée du 20, jugeant qu'il  
ne convenait pas de leur accorder  
une partie des quelques moments  
que je me propose de passer avec  
mes électeurs.

50. J'ai fait connaître aussi publi-  
quement possible à mes électeurs  
mes idées sur la question que vous  
vous plaisez à appeler "la pendaison  
de Riel" et je n'ai rien à modifier  
dans le document que j'ai publié re-  
lativement à cette affaire.

60. Dans l'intérêt de la paix et du  
bon ordre, je crois qu'il est plus  
opportun de faire ici ce qui se pratique  
ailleurs. C'est à-dire d'éviter les con-  
flicts qui ne manquent jamais d'en-  
flammer les débats politiques que  
l'immense publicité des journaux  
rend de jour en jour plus inutile. Le  
Parlement est le seul théâtre de ces  
discussions, dont les électeurs de-  
viennent les juges en dernier ressort.  
Ceux qui voudront éclairer les  
électeurs du comté sur les questions  
que je traiterai à l'assemblée du 20,  
pourront avoir recours à votre assis-  
tance amicale qui leur fournira l'oc-  
casion d'examiner leurs opinions.

Je suis sûr que vous approuverez  
ma manière d'agir en cette affaire et  
je demeure respectueusement  
Votres, etc., etc.

J. A. CHAPLEAU.

Cour Supérieure,  
Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à  
tous les intéressés dans le comté de  
feu Pierre Legaré, en son vivant, de la  
cité de Québec, Ecrivain, Avocat, de  
s'assembler devant l'un des Juges de  
cette Cour en nombre  
compétent, en la Chambre des Juges, au  
Palais de Justice, à Québec, le VINGT-TROIS-  
SIÈME jour de JANVIER courant, à ONZE  
heures avant-midi, afin de donner leur  
avis sur le choix d'un curateur à la dite  
succession vacante conformément à l'ordonnance  
rendue par l'Honorable Juge L. E. Caron, l'un  
des Juges de la dite Cour.

BLANCHET, AMYOT & PELLETTIER,  
Procureurs,  
Québec, 13 janvier 1886. 46

NOUS VOILA DE NOUVEAU

Nous voilà de nouveau et à meilleur  
marché que jamais :

Prétez un moment d'attention à cette cir-  
culaire et de plus apportez-la avec vous comme  
guide des marchandises et des prix.

Un lot de Drap de Couvertes et mottonné à  
moitié prix.  
Président, double largeur, de 30e en mon-  
tant. Tweed tout laine, de 30e en montant.  
Serge tout laine, à une réduction semblable.  
Corps et Caleçons pour Messieurs, partant de  
25e en montant.

Chemises Blanches, de 35e en montant.  
Flanelles de couleur, à une réduction de 10e et  
12e. Alpaca noir, partant de 6 centimes en  
montant. Cachemires noirs et de couleur,  
presque donnés, 2000 verges d'étoffes à robe de  
toutes couleurs à 71 la verge.

Cordé noir partant de 15e en montant. Ve-  
lours barré, carreauté et uni, de 22e en mon-  
tant. Mousseline et Point à Rideau partant  
de 3e en montant. Bas de Dames et Fillettes,  
n'ignorez pas la réduction. Cache-Coeur pour  
Messieurs partant de 5e en montant.

Un lot de mouchoirs à une réduction sem-  
blable. Drap de Dames partant de 15e en mon-  
tant. Tweed de Coton partant de 12e en mon-  
tant. Coton à tisser partant de 20e en mon-  
tant. Coton à chemise barré et carreauté de  
5e en montant.

Wincey partant de 3e en montant. In-  
dienne à robe de 4e en montant. Couvertes  
tout laine pour \$2.45 la paire. Laine partant  
de 35e la lb en montant. Châles de Dames  
partant de 95e en montant. Coton jaune par-  
tant de 2e en montant. Tapis de Ficelle par-  
tant de 24e en montant. Chemises de fantaisie  
pour Messieurs partant de 55e en montant.

Toile pour Serviettes de 6e la verge en  
montant. Toile Nappe partant de 15e la verge  
en montant. Toile circe pour table, partant  
de 20e en montant. Couvertes à blanc et  
de couleur, presque donnés. Un lot de ni-  
taines tricotes valant 35e données pour 11e.  
Coutil valant 25 cents, réduit à 15 cents. Coton à  
double largeur pour 21e la verge. Cretonne  
partant de 8 et la verge en montant. Un lot  
de Jupons pour dames valant \$3.50, réduits à  
\$2.10. Un lot de Mouchoirs de Soie pour Mes-  
sieurs valant \$1.25, réduits à 75c. Un nouveau  
lot de Tapis de Tapisserie, patron splendide,  
pour 32e la verge.

NOTS RECEVONS DANS QUELQUES JOURS  
Un lot de Broderies et Treméme partant de 31  
la verge en montant.  
Espace étant limité, nous ne pouvons nous  
mentionner qu'une partie de ce stock.

UNE VISITE EST SOLICITÉE.  
VENEZ TOUS A LA  
MAISON SAINT-VALIER  
Ou vous trouverez tout votre avantage.  
No. 233, RUE ST-VALIER,  
THOS. McCORD,  
20 janvier 1886. 68-42

A LOUER.  
LA MAISON EN PIERRE DE TAILLE  
à deux étages, étant le No. 40, rue Conillard,  
occupée par Dame Veuve J. B. Lamire.  
S'adresser à  
J. RICHARD,  
42, rue Desjardins.

Ou à  
V. W. LARUE, N. P.,  
28, rue Ste-Anne.  
20 janvier 1886. 1f-18

DEPOT GÉNÉRAL.  
Le soussigné désire informer ses amis et le  
public en général, qu'il vient d'ouvrir un  
DEPOT GÉNÉRAL, et qu'il a toujours en  
main des journaux français et anglais de  
toutes nuances, y compris le "New York  
Illustrated Sporting World." Aussi, un excel-  
lent choix de Cigares, Tabac à Fumer et à  
Chiquer, Cigarettes, Pipes, Porte-Cigarettes,  
Porte-Cigares, Papeteries, etc.

A L'ENSEIGNE DU TAMBOUR,  
234, Rue St-Jean.  
P. N. CAMERON.  
20 janvier 1886. 1m-50

MAISON A VENDRE OU A LOUER.  
UNE BONNE ET GRANDE MAISON EN  
BRIQUE ayant trois logements, avec beau-  
coup d'améliorations, grande cave, cour très  
vaste, hangar, écuries, remises, un bon puits.  
Pas de taxes. Conditions faciles. Excellent  
poste pour un marchand de bois, commerçant  
de bière, etc.  
S'adresser sur les lieux,  
J. O. FILTEAU,  
11, rue Arago,  
St-Sauveur.  
Ou 27, rue Buade,  
Québec.  
20 janvier 1886.

L. A. BERGEVIN,  
35 à 45, RUE NOTRE-DAME,  
TAILLEUR FASHIONABLE,  
MANUFACTURIER DE HARDES FAITES  
ET MARCHAND DE  
MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.  
Habillments pour Messieurs faits sur  
commande sous le plus court délai,  
COUPE PERFECTIONNÉE.  
MAIN D'ŒUVRE GARANTIE.  
Spécialité : Marchandises de haut goût  
à bas prix.  
Québec, 9 janvier 1886.

A Vendre ou à Louer.  
CETTE MAISON DE PREMIERE CLASSE,  
No. 33, rue Ste Ursule, autrefois occupée par  
Jean Langlois, Ecr. Ayant toutes les amé-  
liorations les plus récentes.  
Possession immédiate.  
S'adresser à  
I. THIBAudeau,  
Propriétaire.  
20 janvier 1886. 1f p 8-39

TANNAGE A LA FAÇON.  
TANNERIE DUGAL,  
QUEBEC.  
Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont  
priés de les faire parvenir à l'établissement  
du soussigné.  
TRANSVALE ET GARÇONNAGES de première  
qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR,  
330 et 332, RUE ST-VALIER,  
SAINT-ROCH.  
20 janvier 1886. 1a-40

UNE AUTRE GUERISON  
Obtenue par l'Eau Minérale St Léon  
M.M. GINGRAS, LANGLOIS & CIE.  
Messieurs, — Depuis près de quar-  
ante ans je souffrais horriblement  
de diverses bronches. Après avoir  
essayé différents remèdes, sans  
aucun soulagement, je me suis  
décidé à faire usage de L'EAU  
ST LEON, j'en ai fait usage de-  
puis sept mois et je suis main-  
tenant complètement guéri. A  
ceux qui désireront avoir quel-  
ques informations, je crois qu'il  
sera de mon devoir de faire part  
de mon expérience, s'ils s'adres-  
sent à moi, à mon bureau, No.  
139, rue St-Pierre où à ma rési-  
dence privée, No. 39, rue St.  
Patrice.

HONORÉ CASALTY,  
H. C. S.  
20 janvier 1886. 1a-41

LE MAGASIN DE THÉ  
Le seul de ce genre à Québec.  
Immense assortiment de Thé vendu sans  
réserve pour faire place aux thés nouveaux  
qui nous arrivent de la Chine et du Japon.  
20 pour cent meilleur marché que partout  
ailleurs.  
N'oubliez pas l'adresse.  
J. B. ROUSSEAU,  
206, rue et faubourg St-Jean,  
268, rue St-Joseph, St-Roch.  
10 janvier 1886. 1m-43

LIVRES ! LIVRES !  
Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade.  
Mémoires par De Gaspé..... \$ 1.00  
Histoire et vie de M. de Maisonneuve,  
300 pages gd in-8 enrichi de belles  
gravures..... 1.00  
La Revue Canadienne, complète, par  
Evaïson, 21 vols..... 50.00  
Garnet—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00  
Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50  
Les Soirées Canadiennes, 5 vols, pre-  
mière série..... 20.00  
Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00  
Le Chien d'Or, roman historique, tra-  
duit de l'anglais par Lenay, 2 vols..... 75c  
20 janvier 1886. 44

PIANOS ET HARMONIUMS.  
Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINTZMAN & Co."  
et ceux de "NEWCOMBE & Co." dont les points d'excellence sont  
Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance,  
fini et Solidité,  
ont obtenu les plus hautes distinctions à l'Exposition Universelle tenue à la Nouvelle-  
Orléans en mai 1885, Médailles, Diplômes et Mention Honorable pour le  
MEILLEUR PIANO AMERICAIN ET CANADIEN.  
Ils sont aussi recommandés par les professeurs de musique les plus éminents, les artistes,  
les communautés religieuses, le clergé, etc. Aussi constamment en magasin les pianos  
connus des marques suivantes :

Weber & Co., Mozart,  
Stanley & Co., Williams & Son.  
Harmoniums, de BELL & CO., W. DOHERTY & CO.,  
TORONTO STANDARD ORGAN CO.,  
E. G. THOMAS & CO.  
Musique en feuilles et en brochures, Romances, Morceaux, et Musique sacrée, etc.  
Accord et réparations de Pianos et d'Harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE,  
EDITEURS DE MUSIQUE,  
No. 77 et 79, Rue St-Jean, Haute-Ville.

Machines à Coudre et à Tricoter.  
Seule agence à Québec des célèbres Machines à Coudre  
Domestic, de New-York, Wilson B, Wanzer,  
Wilson Oscillating Shuttle,  
et gérant général pour la Puissance des "QUEBEC" et "QUEBEC A."  
Agence générale des MACHINES A TRICOTTER de "Franz & Pope," dont le parf it  
fonctionnement est garanti pour toutes espèces de tricots quelconques ; l'enseignement pour  
faire fonctionner la machine est donnée gratuitement à notre établissement.  
Réparations de Machines à Coudre et à Tricoter, promptement exécutées.  
BERNARD & ALLAIRE,  
Coin des rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville, Québec.  
Québec, 9 janvier 1886.

J. GILBERT,  
CORDONNIER,  
208 et 209, Rue St-Jean, Québec.  
Tient constamment un assortiment général  
de Chaussures pour soirées : Soufflets Satin  
Bleu Pâle, Satin Blanc, Satin Noir, Kid  
Blanc, Chevreau Noir et Soufflets perlés noir  
et blanc.  
Aussi, Chaussures en Cuir, en Drap et en  
Caoutchouc de goût et de fantaisie à des prix  
modérés.  
20 janvier 1886. 1m-39

Canada, } Dans la Cour Supé-  
Province de Québec, } District de Québec, }  
Alphonse Racine et al., Requêteurs ;  
vs.  
Herménégilde Toussignant, marchand, de  
Sainte-Philomène, Fortierville, Failli ;  
et  
Alphonse Gaumont, de Saint-Jean Deschail-  
lons, marchand, Curateur.

Avis est par le présent donné par le soussi-  
gné, Alphonse Gaumont, curateur susdit, que les  
immeubles suivants, savoir :  
1. Une terre située en la paroisse de Sainte-  
Philomène de Fortierville, en la troisième  
cession, du contenu de deux arpents de  
front sur vingt-huit arpents, plus ou moins,  
de profondeur ; bornée par devant au nord  
au chemin de la Reine, par derrière au sud à  
la quatrième cession, joignant d'un côté  
au nord-est à Uldorique LeBlond, d'autre côté  
au sud-ouest à Cyrille Toussignant—avec  
maison, granges et étables dessus construites,  
circonstances et dépendances ; la dite terre  
connue sous le numéro sept cent douze (712),  
des plan et livre de renvoi officiels du cadas-  
tre pour la paroisse de Saint-Jean Deschail-  
lons, comprenant celle de Sainte-Philomène,  
comportant celle de Sainte-Philomène, seront  
mis à l'enchère et par moi vendus au plus  
offrant et dernier enchérisseur, à Saint-Jean  
Deschailions, à la porte de l'église de la dite  
paroisse, argent comptant, à ONZE heures du  
matin, le TROIS MARS prochain. Toutes ré-  
clamations contre les dits immeubles devront  
être immédiatement déposées entre les mains  
du soussigné.

ALPHONSE GAUMONT,  
Curateur.  
St-Jean Deschailions, 11 janvier 1886. 45

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LA LIZARDIÈRE

(Suite.)

Clodion, docile mais grondant toujours, retourna sous le noyer et se plaça près de celui qui l'appelaient. C'était un homme, jeune encore, assis sur une des pierres du mur écroulé. Il se leva, appuyant sa main droite sur un bâton plus solide qu'élegant, regarda ceux qui venaient et attendit. Sa tête était cachée sous un large chapeau de paille grossièrement tressée; une sorte de tunique ou d'habit de chasse en velours foncé, un gilet et un pantalon de même étoffe et de même couleur, des guêtres de cuir tombant sur de gros souliers ferrés; de longs cheveux bruns répandus sur de fortes épaules et encadrant la maigreur du visage où brillait dans une sorte de tristesse deux yeux bleus et cernés de noir; tout cela faisait que ce jeune homme avait quelque chose de semblable et de conforme à toutes ces ruines.

— C'est le fermier, ou le fils du fermier, dit tout bas Raymond à son père. Allons à lui. Elle poussa son cheval vers l'inconnu, et lui dit avec une légère inclination de tête.

— Rendez-vous un service, mon ami.....

A ce mot mon ami, le jeune homme ôta son chapeau, releva la tête, fixa sur Raymond des yeux remplis d'un tel éclair qu'elle rougit et se troubla; mais elle reprit bientôt:

— Pardon, monsieur; nous ne connaissons point ce coin du pays: nous avons aperçu en passant cette tour et ce manoir; nous voudrions les visiter, et d'abord savoir leur nom.

— Monsieur, dit M. Désormes en s'avançant à son tour, vous excuserez sans doute la curiosité de ma fille; elle est un peu artiste, et les belles ruines comme celle-ci l'attirent et la rendent quelquefois indiscret.

— On n'est jamais indiscret quand on est poli, répondit le jeune homme en souriant un peu.

L'éclair qui avait un instant sillonné ses traits s'était éteint, et il ne restait plus dans ses yeux que cette sorte de mélancolie qui en devait être le caractère habituel.

— Alors, monsieur, reprit Raymond, ce château s'appelle.....

— La Lizardière, mademoiselle.

— Un beau nom pour une belle ruine. Et peut-on la visiter?

Cette fois ce fut le jeune homme qui rougit; il sembla réfléchir, puis avec une sorte de résolution fière.

— En bien! oui, après tout... Voulez-vous me suivre?

Raymond, son père, son frère et M. Frédéric laissèrent les chevaux sous la garde des domestiques, et le jeune homme se dirigea le premier vers le perron et la porte d'entrée; il ouvrit, se retira un peu et du geste invita les visiteurs à passer; mais il avait compté sans son chien qui, se glissant entre son maître et ses hôtes improvisés, fit tête aux envahisseurs et reprit son aboiement furieux, en montrant des crocs peu hospitaliers.

— Je ne suis pas dans les bonnes grâces de Clodion, dit en riant Raymond, et si ce manoir n'était de la Renaissance, on pourrait mettre sur le bas de la porte l'inscription antique: Cave canem!

— Clodion ne sait pas le latin, mademoiselle, mais il entend un peu l'anglais. Ici, Clodion! Go and take care of the goat!

— Ce qui veut dire, monsieur.....

— Va garder la chèvre.

Clodion avait compris; il descendit en courant les marches du perron et se précipita vers un petit pré ombragé par les deux noyers du vieux mur; et on entendit bientôt le bêlement d'une chèvre saluer son retour.

— Singulier fermier! dit tout bas M. Désormes à sa fille, en entrant dans le manoir.

— Et qui ne me plaît guère! murmura M. Frédéric entre ses dents.

Hélas! ce qui était au dehors ruine pittoresque était au dedans délabrément horrible et sombre misère. Tout le rez-de-chaussée présentait l'aspect de la désolation. Point de meubles. Des toiles d'araignée pendant aux poutres rompues, le sol sans dalles, les fenêtres sans vitrage, le salpêtre rongéant les murs crevassés, l'humidité noire, une sorte de gouffre ouvert tout à coup et se perdant dans l'ombre—c'étaient les oubliettes autrefois—des nids de chauves-souris et de martinets, formant au bas des plafonds comme une corniche d'impureté. Rien de plus.

Seule, à l'extrémité d'un couloir ouvert dans l'ancien mur d'enceinte, une chapelle gardait quelque chose de la richesse et de l'élégance du passé. Des fresques, dans le genre du Giotto, avaient résisté; les deux anges de pierre, immobiles gardiens du petit autel, avaient l'air de prier encore pour l'âme des anciens seigneurs endormis là, dans les caveaux respectés par le temps et même par les révolutions.

En sortant de la chapelle, Mlle Raymond ne put s'empêcher de dire: — La chapelle est mieux conservée que le reste.

Le jeune homme rougit légèrement et répondit avec un peu d'embarras: — Le premier étage est moins abandonné que le rez-de-chaussée, mademoiselle. Voulez-vous m'y suivre?

Et il gravit devant elle les marches usées et chancelantes d'un escalier.

lier en bois de chêne, où de vieilles sculptures se dessinaient encore sous une épaisse couche de poussière. Le premier étage méritait l'éloge relatif qu'on venait d'en faire. Il se composait presque d'une seule salle, mais immense et bien éclairée; le jour y entraient d'autant plus abondamment, qu'elle avait deux étages superposés de fenêtres. Ce n'était pas un caprice d'architecte; mais cette antique salle d'armes n'avait plus de plafond, et les fenêtres du second étage correspondant à celles du premier produisaient cet effet bizarre et non sans grandeur.

Dans cette vaste salle, les quelques meubles qui restaient semblaient perdus; un lit à colonnes et à baldaquins de soie rougeâtre, au milieu d'une table de chêne noirci par le temps, deux vieux fauteuils en tapisserie reproduisant des estampes d'après les chasses de Gaston Phébus; au fond, en face du lit, la cheminée à colonnes de pierre unie et luisante comme du marbre. Audessus du foyer, sur un entablement de pierre pareille, le 3e verset du chapitre XIII de l'Épître aux Corinthiens, pouvait se déchiffrer bien qu'effacé à demi par la fumée et la poussière de plusieurs siècles:

Quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

Plus haut encore que cette inscription gothique s'élevaient, dans un cartouche de pierre des armoiries parfaitement intactes.

— Je sais mal lire le blason, mon père; voulez-vous m'aider un peu?

— Je ne suis guère plus savant que toi, Raymond; et je crois que Raoul et Frédéric ne sont pas plus avancés dans cette étude un peu négligée aujourd'hui.

Le regard de M. Désormes interrogeait évidemment le conducteur; il comprit:

— Ce sont les armes des Lizardière: de gueule au lizard d'or accompagné de deux anneaux de même. Couronne de marquis. Pour support deux griffons. Devise: Tout droit.

Mlle Raymond écouta cette explication en regardant le blason des Lizardière avec un inexprimable sentiment de dédain voulu et de respect involontaire. Elle se détourna ensuite sans mot dire; et apercevant sur une table des livres et un album, elle se mit à les ouvrir sans façon.

— Mademoiselle, dit le jeune homme, je n'aurais pas osé vous offrir de jeter les yeux sur des bouquins peu intéressants et sur des dessins d'album indignes d'être regardés.

Mlle Raymond, sans relever la leçon indirecte qui lui était donnée, répondit en se mordant les lèvres: — Oh! j'aime beaucoup les vieux livres, et j'ai quelque prétention à les connaître. Voici le Jardin délicieux de la Touraine, par le R. P. Martin Marteau, édition de 1663; mais ce n'est qu'une réimpression. L'édition originale, sous le titre de Paradis délicieux est de 1661. J'en ai un exemplaire au chiffre de Mme de Montespan.

Mlle Raymond prit un autre volume.

— Oh! s'écria-t-elle, voici une merveille, et je cherche cet ouvrage depuis un an: Histoire agrégative des annales et chroniques Danjou et du Maine. Le privilège donné à Gaillet-Dupré et signé Jehan de la Barre, constate qu'il les sont extraites de plusieurs historiographes antiques et modernes. Voyez, mon père, les beaux encadrements! Et au sommet du frontispice cette main qui sort d'un nuage et qui tient un livre à double fermoir... Oh! le beau livre! Il faut absolument, mon père, écrier à Paris pour avoir le pareil!

— J'écrirai, ma fille; mais si Molière vivait, il ajouterait peut-être à sa galerie de femmes la jeune fille bibliophile.

— Ne me parlez pas de Molière! On veut en faire un révolutionnaire aujourd'hui; mais au fond, c'est un aristocrate, et, comme on dit maintenant, un réactionnaire. Mais voici un album plus moderne que l'Histoire agrégative.

Et Mlle Raymond tourna de sa main finement gantée les pages de l'album.

— Oh! mais c'est très bien cela; voici une délicieuse aquarelle... Ce sont des paysages des environs; je connais le moulin de Braye, sur la Maulne; c'est charmant, vraiment délicieux. Et de qui sont-ils ces dessins?

— De moi, mademoiselle.

— Ah!

— Alors, ce grand paysage à l'huile, que je vois sur le mur... — Il est de moi également.

— Et cette tête de Christ ébauchée... — C'est encore moi le coupable.

— Mais c'est très remarquable tout cela, n'est-ce pas, mon père? Vous devriez, monsieur, cultiver un pareil talent.

— Je ne travaille plus mademoiselle.

— Et pourquoi, monsieur?

— A quoi bon? — C'est grand dommage, monsieur. Et elle regarda le jeune homme avec une sorte d'étonnement qui, à son insu, valait le compliment le plus flatteur.

— Descendons, mon père, je voudrais vous parler.

On regagna par le même chemin la cour où piaffaient les chevaux, et Mlle Raymond conduisit son père sous l'ombre des vieux noyers. La conversation fut animée, mais courte.

— Je ne sais rien de refusé, Raymond, mais tu me fais faire des folies.

M. Désormes revint avec elle vers le jeune gardien du manoir.

— Monsieur, lui dit-il sans autre préambule, ma fille a une idée assez étrange et précipitée. Elle voudrait absolument acheter ce vieux château, dont le propriétaire nous est inconnu, et je prends la liberté de vous demander quelques renseignements à ce sujet.

Le jeune homme pâlit affreusement, mais répondit d'une voix vibrante: — La Lizardière n'est pas à vendre.

— Peut-être, interrompit Mlle Raymond, si elle n'est pas à vendre, sera-t-elle vendue, et volontiers j'en offrirais trois fois sa valeur...

— Encore moins, mademoiselle.

— Le propriétaire est donc ce qu'on appelle un original?

— S'il est un original, je ne sais pas, mais je sais qu'il tient à cette ruine dont il porte le nom.

— Il existe donc un M. de Lizardière?

— Un marquis de Lizardière, oui. Et tenez pour couper court, je vais vous raconter l'histoire du propriétaire et en même temps celle du château. Depuis un temps immémorial, ce château, les terres et les bois qui l'entourent, appartenait aux marquis de Lizardière.

En 1792, le grand-père du marquis actuel émigra. Quand il revint en 1814, il trouva le manoir démantelé la plupart des terres vendues comme bien national. Il racheta le manoir et ce qui restait de près et de bois. Il était pauvre et il avait épousé, pendant l'émigration, une jeune fille noble et pauvre comme lui. Tous deux moururent, laissant un fils qui servit dans la garde royale jusqu'à 1830. Ce fils se maria comme eux, noblement et pauvrement. Il est mort, laissant une fille, qui est sœur de charité, et un fils.

— Ce doit être un jeune homme encore? dit M. Désormes.

— Je me nomme le marquis Jean de Lizardière.

— Excusez-vous, monsieur le marquis, si nous ignorons tout cela. Nous n'habitons le pays que depuis quelque mois. Je suis M. Désormes.

— M. Désormes, le sénateur? Qui je sais: C'est vous qui avez fondé une ferme modèle, au bord de la forêt de Château-la-Vallière, sur la route de Tours?

— Précisément.

— Et bien, monsieur le sénateur, je connais votre histoire. Vous êtes immensément riche, vous avez des mines en Auvergne, des forges dans l'Indre, un hôtel et des maisons à Paris, je ne vous envie pas vos millions, mais ne m'enviez pas mes vieilles pierres.

— Mais, monsieur, s'écria Raymond, au premier jour elles tomberont.

— Mademoiselle, elles tomberont à mon gré, si c'est sur moi qu'elles tombent.

— Décidément, monsieur, vous êtes plus qu'original, vous êtes un peu... comment dire? un peu... sauvage.

— Tout à fait sauvage, mademoiselle, et je vais vous le prouver par une franchise qui ne dépassera pas j'espère, les bornes des convenances. Je n'aime pas votre nom; il me rappelle de tristes souvenirs. Votre père s'est battu contre le mien, en 1830, dans les rues de Paris. Nous sommes de ceux qui n'oublient point ces choses. Un jour—je n'étais pas né,—moi ma sœur, qui avait dix ans, plourait là, sous ces arbres, assise sur ces pierres. Qu'as-tu donc? lui dit mon père.—Elle lui répondit: Je pense au Roi. Je suis comme ma sœur. Quand vous êtes entrés, je pensais au Roi.

— Je suis loin de vous en blâmer et je vous en estime davantage, dit M. Désormes gravement. Quand nous nous connaissons mieux, nous parlerons politique. Laissez-moi vous dire seulement que vous auriez dû vivre un siècle plus tôt.

En compagnie du duc de Saint-Simon et du comte de Boulainvilliers ajouta Mlle Raymond en riant.

Auraient-ils le malheur de vous déplaire, mademoiselle?

Au contraire, reprit-elle avec plus de douceur et un regard qui cherchait à persuader, car je suis sûre qu'ils plaideraient ma cause auprès de vous. Avant un an j'aurais fait de la Lizardière le plus ravissant château Renaissance que l'on que l'on puisse voir...

— Et vous m'inviteriez à vos fêtes n'est-ce pas? reprit le marquis Jean avec une sorte d'amortement et de hauteur farouche; non, non! Ce qui me plaît dans cette ruine, c'est qu'elle ruine elle doit rester. Je l'aime ainsi et je la haïrais si elle était autrement grâce à l'argent d'un autre. Je suis pauvre, plus pauvre que mon père; je vis là, seul, avec un serviteur, un vieux soldat qu'il m'a légué; j'ai à peine assez de blé pour lui donner du pain; ma chèvre est mieux nourrie que nous, car elle broute l'herbe des fossés sur la route, mon chien est plus heureux, car il peut chasser dans les bois, et je n'ai pas souvent de quoi acheter de la poudre et du plomb. Mais si je n'ai pas toujours du pain, mon père et ma mère qui dorment dans la chapelle que vous avez vue, ont des fleurs sur leur tombe. Ce ne sont pas des fleurs rares et payées bien cher, ce sont des bruyères que je vais chercher là-haut dans les landes. Personne ne pourrait y aller si je parlais d'ici.

(A continuer.)

J. A. LANGLAIS,

LIBRAIRE-ÉDITEUR, Seul autorisé à publier l'Ordo et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, Agent de la célèbre maison Meurs de Londres pour l'importation des cloches.—Fournitures pour écoles à des prix très réduits, 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec, 9 janvier 1886.

ATTENTION! ATTENTION!

Grande vente de marchandises offertes au public avec une réduction de 25 pour cent, le tout en parfait ordre, rien d'endommagé. Ne manquez pas l'occasion. Lundi prochain la grande vente commencera sans réserve chez

A. T. CONSTANTIN & CIE, Ancien poste de M. A. Roberge, No. 218 Rue et Faubourg St-Jean, Québec, 9 janvier 1886.

J. H. E. PLAMONDON & Cie,

AGENTS, Marchands de toutes sortes de machines à coudre New Home, Wheeler & Wilson, White Singer, Nouveau William, Raymond, Royal, etc., Coffres de sûreté neufs et de seconde main, marchandises à commission, marchandises d'Huiles Lubrifiantes etc., manufacturiers de "Tipp's" en cuir et de "Shanks" en bois.

Nos. 244, 246 et 248, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS.

La société qui a existé jusqu'à ce jour sous le nom et raison de McCall, Shehyn & Co., Québec, et de Stirling, McCall & Co., Montréal, a cessé d'exister par limitation de temps le 31me jour de décembre 1885.

JOHN STIRLING, JOHN McCALL, Londres, Ang. JOSEPH SHEHYN.

Au sujet de l'annonce de dissolution ci-dessus, les soussignés ont de nouveau formé une société dans le but de continuer sous les mêmes nom et raison les affaires de la maison McCall & Co., Québec, dont ils sont les successeurs, et, comme tels, dûment autorisés à collecter toutes les dettes dues à l'ancienne société.

JOSEPH SHEHYN, JOHN McCALL, Londres, Ang. Québec, 9 janvier 1886.

Les affaires de la maison Stirling, McCall & Co., Montréal, seront continuées par le soussigné sous les nom et raison de John Stirling & Co., à qui devront être payées toutes les dettes dues à l'ancienne société de Stirling, McCall & Co.

JOHN STIRLING, Québec, 9 janvier 1886.

LA Manufacture de Chemises de Québec

Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V. A. GINGRAS & CIE, propriétaires, A. S. BRACHEMIN, Gérant.

Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux.

Compagnie d'Assurance CANADA LIFE, ETABLIE EN 1847.

Bureau Principal.—Hamilton, Ont. Son capital et ses fonds réunis sont de presque 8,000,000 de piastres. Son revenu annuel est au-dessus de \$1,300,000.

Directeur Gérant et Président: A. G. RAMSAY. Secrétaire: R. HILLS. Surintendant: ALEX. RAMSAY.

Secours pour la Province de Québec Bureau Principal à Montréal: No. 186, RUE SAINT JACQUES.

Directeurs Honoraires: ANDREW ALLAN ECR., F. WOLFFSTAN THOMAS, ECR., P. M. GALARNEAU, ECR., G. HAGUE, ECR., CHS. LACAILLE, ECR.

Gérant Provincial—J. W. MARLING. Inspecteur des Agences—P. LAFERRIÈRE.

GEO. V. H. BOUCHARD, Agent, Québec, 9 janvier 1886.

PIANOS, HARMONIUMS ET MUSIQUE.

ARTHUR LAVIGNE, EDITEUR DE MUSIQUE, Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS

Des célèbres manufactures de Pianos KRANICH & BACH, E. McCAMMON, WHEELLOCK & CIE, R. S. WILLIAMS, MARSHAL & SMITH, ETC., ETC.

HARMONIUMS MASON & HANLON, BURBETT & CIE, W. BELL & CIE, D. W. KARN & CIE, PELOUBET, Ftc., Etc.

Pianos neufs, boîte en bois de rose, 7 1/2 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus.

Harmoniiums neufs, en noyer noir, cinq octaves, pédale d'expression, depuis \$65 et au-dessus.

Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer.

Les dernières nouveautés musicales reçues chaque semaine des éditeurs Européens, Aussi: Folios pour musique,—Poli français pour nettoyer les Pianos,—Tapis en caoutchouc et en drap pour Pianos et Harmoniums.—Photographies de célébrités musicales et autres.—Accord et réparation de Pianos, Harmoniums et Orgues d'Eglise, au No. 55, RUE DE LA FABRIQUE.

Québec, 9 janvier 1886. F. X. GOSSELIN, L.L.L. NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE COUB SUPERIEURE, No. 84, Rue St-Pierre, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

DELICIEUSES SONT LES HUITRES

servies de toutes les manières imaginables à notre établissement. Nous faisons une spécialité des Huitres dites SCALLOPS en écaille et pour lesquelles on prend les commandes des familles, commandes qui sont exécutées sous le plus court délai.

La barre est remplie de tout ce qu'il y a de mieux. Chambres à louer aux voyageurs ou à des pensionnaires permanents.

Repas préparés suivant toutes les règles de l'art. Une boutique de barbier fait partie de l'établissement. On pourra s'y procurer de l'Eau Minérale de St-Léon au naturel et gazeuse.

ALPHONSE POULIN & CIE, Coin des rues St-Jean et du Palais, Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE.

Environ 100 arpents de terre admirablement situés à un mille de l'église de St-Gervais, avec maison, granges, sucrerie de plusieurs mille crabes toute grée, vergers, avec rivière qui la traverse, etc. Aussi, lots de terre pour foie. Conditions libérales.

JOSEPH GOSSELIN, St-Gervais, (Bellevue.) Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE.

LIMITES A BOIS, MOULIN A SCIE A VAPEUR, FERME, etc. Dans les Caps, douze milles en bas de St-Jochim, comté de Montmorency; une étendue de terre, six mille de longueur, comprenant une partie en bois de construction et une grande quantité de bois de chauffage, un bon moulin à scie à vapeur presque neuf, n'ayant été en opération qu'un an et demi seulement. Et dix autres batisses, granges, étables, etc., etc.

Le moulin ou la terre peut être vendu seul à la demande de l'acheteur par GEORGE TANGUAY, 7, rue Arthur, Basse-Ville, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

BIERE ET PORTER.

Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célébres Bière et Porter Labatt, de Londres.

Les plus hautes autorités médicales en recommandant l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge ou de houblon, et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleures bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

La célèbre Bière Labatt de Londres est reconnue la meilleure au Canada, par la confrontation et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux.

Achetez la célèbre Bière et Porter Labatt de Londres, et n'en prenez point d'autres en substitution. N. Y. MONTREUIL, Seul Agent à Québec.

P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en bouteilles. Québec, 9 janvier 1886.

LOTIERIE NATIONALE

DE M. LE CURÉ A. LABELLE. VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000 DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500

LE QUATRIÈME TIRAGE

aura lieu au Cabinet de Lecture Paroissiale, vis-à-vis le Séminaire, à Montréal, MERCREDI, le 10 FEVRIER 1886, à 2 heures P. M.

Cout du Billet. Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cts. Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 19, rue Saint Jacques, Montréal. Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts.)

La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le ou vers le 16 Février, à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de trois cents.

Québec, 9 janvier 1886. E. LEMIEUX, Notaire, LEVIS, Bureau, Cote des Marchands, No. 6. Résidence: RUE WOLFE, en face de l'Eglise Anglicane. Québec, 9 janvier 1886.

A LOUER.

La maison maintenant occupée par H. Verret, écrivain, étant le No. 3, Terrasse Garneau, Grande Allée. Possession au 1er mai prochain. S'adresser à P. GARNEAU, FILS & CIE, Québec, 9 janvier 1886.

IOS, AMYOT & FRERE,

IMPORTATEURS, EN GROS SEULEMENT, D'EFFETS FRANÇAIS, ANGLAIS ET AMÉRICAINS No. 38, Rue St-Pierre, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

MOULIN PARE,

Seigne et Rabottage, Boîtes d'emballage, Ecisses à Alumettes, Boîtes en carton de toutes qualités, Coin des Rues L'ALLEMANDE ET CARON, St-Roch, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

NOUS OFFRONS EN VENTE A BON MARCHÉ

Vaisselle, Porcelaine, Faïence, Verres, Lampes de tout genre, Huile de charbon, Huile Kérosine, et la célèbre Legonia, Couteillerie, Argenterie une spécialité, Lampes Rochester dont le pouvoir éclairant est de 65 chandelles.

RENAUD & CIE, 24, Rue St-Paul, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS.

La société qui a existé sous le nom de Lennon, Penné & Cie" a été dissoute du consentement mutuel le 1er décembre 1885.

E. M. LENNON, F. PENNÉ. Les affaires de Lennon, Penné & Cie, marchands de fleur, grain et provisions, sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Penné & Cie, doivent être payées.

E. M. LENNON. Québec, 9 janvier 1886.

FABRIQUE DE VINAIGRE

"EUREKA," E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES.

QUEBEC.

Québec, 9 janvier 1886. V. BELANGER, Agent, "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal: 164, rue S. Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, est la seule Compagnie qui émet des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée.

J. E. MORRISON,

Pharmacien et Chimiste, No. 31, Rue Basse, (vis-à-vis la Basilique), Drogues, Produits Chimiques, Parfums, Médecines patentées, etc. Prescriptions exécutées avec soin.—Heures du dimanche: de 9 à 10 h. a.m., de 11.30 h. a.m. à 1 h. p.m., et de 5 à 6 h. p.m. Québec, 9 janvier 1886.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER,

AVOCATS, No. 61, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC. HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.